

<p>VENTES A L'ENCAN.</p> <p>VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Vente de cinq lots de terre du Troisième District, faisant face à la rue Piété, entre les rues Roman et Derbigny, un de ceux-ci formant le coin des rues Piété et Derbigny.</p> <p>Acme Homesed Association vs. Mme Eggeret Jefferson.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,624 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:</p> <p>Cinq certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés comme lots 16, 20, 21, 22 et 23 du carré 789, borné par les rues Piété, Louis, Derbigny et Roman, et mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de cent trois pieds, lignes parallèles, le lot No. 21 formant le coin des rues Piété et Derbigny. Saisie dans l'affaire ci-dessus.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, JOSEPH LAUTENSCHLAGER, Avocat pour le demandeur. Jan-20-1914-9,15,20,29</p>	<p>VENTES A L'ENCAN VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Greater New Orleans Homestead Association vs. Mrs. Rose Brown veuve de Joseph Ceallous.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,309 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, la propriété suivante décrite à savoir:</p> <p>Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville désigné par le No. 14 dans l'Etat No. 505 borné par l'avenue Louisiana et les rues Fretet, Robertson, et Deachaise sur un plan de Louis H. Pille, voyer, daté du 12 mars 1870 un croquis d'arpent est annexé à un acte de vente passé devant M. T. Durand, ancien notaire, en cette ville le 27 Avril 1887, lequel dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent vingt pieds et parait être un lot de dix pour cent sur le montant de son encense.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, MOONEY ET JANVIER, Avocats pour le demandeur. Jan-19,16,23,30,29-12</p>	<p>VENTES A L'ENCAN VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Security Building and Loan Association vs. Louis Hasemann.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,622 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:</p> <p>Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Septième District de cette ville, dans l'Etat No. 107, borné par les rues Apricot, Léonidas, Joliet et Prichard, désigné comme lot F sur un plan de C. Lucas Lewis, député voyer daté du 16 Juin 1908, suivant lequel le dit lot F mesure trente deux pieds de face à la rue Apricot sur une profondeur de cent vingt pieds, et face à la rue Léonidas de cent vingt pieds. Le dit lot formant le coin des deux dites rues.</p> <p>Saisie dans l'affaire ci-dessus.</p> <p>Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de la vente devra faire un dépôt de dix pour cent du montant de son encense.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, BUCK, WALSH ET BUCK, Avocats pour le demandeur. Jan-20,27,24-2,16,23,29</p>	<p>VENTES A L'ENCAN VENTES PAR LE CONSTABLE ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Michael Glaser vs. Pine Grove Realty Co.</p> <p>DIEMERIE COUR DE CITE DE LA Paroisse d'Orléans — No. 00,716 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:</p> <p>Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Etat No. 13, 12 et 14 et mesurant de face à la rue Newton sur cent vingt pieds de profondeur; lot No. 13 forme un croquis de terrain sur cent vingt pieds. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc. de Mme Sarah Jennings, épouse de Southon Jennings, par acte devant E. Stafford, notaire, le 30 Juin 1913, registre du bureau des transferts No. 269, folio 262.</p> <p>Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 13 et 14 et mesurant de face à la rue Newton sur cent vingt pieds de profondeur; lot No. 13 forme un croquis de terrain sur cent vingt pieds. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc. de Mme Sarah Jennings, épouse de Southon Jennings, par acte devant E. Stafford, notaire, le 30 Juin 1913, registre du bureau des transferts No. 269, folio 262.</p> <p>Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 13 et 14 et mesurant de face à la rue Newton sur cent vingt pieds de profondeur; lot No. 13 forme un croquis de terrain sur cent vingt pieds. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc. de Mme Sarah Jennings, épouse de Southon Jennings, par acte devant E. Stafford, notaire, le 30 Juin 1913, registre du bureau des transferts No. 269, folio 262.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, LOUIS KNOP, Avocat pour le demandeur. Jan-20,27,24-2,16,23,29</p>	<p>VENTES A L'ENCAN VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Félix J. Dreyfus vs. Meyer S. Dreyfus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,006 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir:</p> <p>Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 50 dans l'Etat No. 505 borné par les rues Apricot et la place Belmont, sur un croquis d'arpent de M. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 Mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfus, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.</p> <p>Conditions — Fer. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement de deux cents dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, l'un de cent dollars et l'autre de cent dollars, marqués respectivement A et B, payables deux et trois mois après la date de la vente, et un tiers de l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 5 pour cent depuis le 20 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets de cent dollars et un tiers de l'intérêt de 1,500 dollars et le dernier de 1,000 dollars jusqu'à la date de la vente, les intérêts au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, ces frais du procès et de la vente et les taxes s'il y a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.</p> <p>Le procureur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars, les deux payables un an après la date de la vente, et un tiers de l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 5 pour cent depuis la date de la vente, les taxes et dépenses du procès et de la vente de la somme de 511 y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du montant de la réclamation du demandeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.</p> <p>Le procureur devant payer le montant de la réclamation du demandeur, actuellement de deux cents dollars et l'autre pour 1,000 dollars, les deux payables un an après la date de la vente, et un tiers de l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 5 pour cent depuis la date de la vente, les taxes et dépenses du procès et de la vente de la somme de 511 y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du montant de la réclamation du demandeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, A. B. DAZZIGHER, Avocat pour le demandeur. Jan-19,17,23,30,29-6,13,19</p>	<p>AVIS DE SUCCESSIONS</p> <p>Succession de Rosina B. Evans, veuve de William P. Evans.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,217 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. DART, KEHMAN & DART, Avocats. Jan-20-29</p> <p>Succession de George Dupre.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 83,611 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. J. FORMENTO, Avocat. Jan-20-29</p> <p>Succession d'Emanuel R. Dorsey.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,922 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. GEO. B. SMART, Avocat. Jan-17,21,26</p>	<p>VENTES A L'ENCAN Par J. L. ONORATO ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Succession de Wesley R. Butler.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,239 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. JOHNSTON ARMSTRONG, W. W. WYANS WALKER, Avocats pour le demandeur. Jan-18,25,29</p> <p>Par C. A. TESSIER & SON. ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Vente de Receveur.</p> <p>Stock en marchandises, meubles de bureau, métaux, charbon, machine à additionner, caissons, registre-trousse, machine à écrire, vins, cordons, grappe, sucre, whiskey, rhum, shamp, biters, etc., etc., rhum, rhum, rhum, rhum, etc., etc.</p> <p>French American Wine Company, Ltd., 150 Poydras Street, New Orleans, La.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,510 — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. FEITEL & FEITEL, Avocats. Jan-17,21,26</p> <p>Succession d'Isaac Belgado.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. JOHN DYMOND, Avocat. Jan-17,21,26</p>
<p>ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 1305, entre les rues Ste-Anne et Bourbon, dans l'Etat No. 107,180.</p> <p>Interstate Trust and Banking Co. vs. Succession de Joseph Frank.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,490 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:</p> <p>Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Etat No. 107,180, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, formant le coin des rues Ste-Anne et Bourbon, et mesurant suivant le plan de De Armas, voyer, daté du 20 octobre 1878, trente-sept pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds, et face à la rue Bourbon soixante-quatre pieds quatre pouces et quatre lignes.</p> <p>Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, W. S. LEWIS, Avocat pour le demandeur. Jan-19-20-26-Jan-2-9-16-21-22</p>	<p>ANNONCE JUDICIAIRE.</p> <p>Vente de propriété améliorée et de valeur du Quatrième District, portant le numéro municipal 1305, entre les rues Coliseum et Chestnut.</p> <p>Emile F. Naef vs. Henry A. Veazie, Jr.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,711 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui n'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur public à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1914, la propriété suivante décrite à savoir:</p> <p>Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui seront élevées à dessein les droits, privilèges, servitudes ou dépendances qui y ont été accordés ou y appartiennent de quelque façon, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Etat No. 107,180, borné par les rues Ste-Marie, Coliseum, Chestnut et Felicite, désignés comme terrain 1 et 2 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 27 mars 1880, suivant lequel, les dix terrains s'adjoignent l'un à l'autre, et mesurent chacun trente-et-un pieds, onze pouces, cinq lignes de face à la rue Ste-Marie, par trente-deux pieds de largeur sur la ligne arrière; terrain No. 1 formant le coin des rues Ste-Marie et Chestnut, et mesurant en profondeur sur la rue Chestnut cent vingt-huit pieds, un pouce et trois lignes, et la ligne opposée qui le divise du lot No. Quatre, à une profondeur de cent vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes, et lot No. Quatre à une profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot No. Trois de cent vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes, et une profondeur sur la ligne de l'autre côté de cent vingt-huit pieds, dix pouces, et deux lignes. Les bâtisses sur la dite propriété portent le numéro 1305 rue Ste-Marie.</p> <p>Saisie dans l'affaire ci-dessus.</p> <p>Conditions — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent.</p> <p>Par ordre de la Cour. SHERIFF CIVIL de la Paroisse d'Orléans, FREDERICK G. MARX, Avocat pour le demandeur. Jan-26-Jan-2-9-16-21-29</p>	<p>AVIS DE SUCCESSIONS</p> <p>Succession de Mme Sabina Adams, veuve de James Adams.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,160 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. GEO. E. BARTLEY, Avocat. Jan-18,22,27</p> <p>Succession de William C. Ervin et épouse.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,180 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. GEO. MONTGOMERY, Avocat. Jan-18,22,27</p> <p>Succession de George F. Russell.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,087 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. DIMITY, Avocat. Jan-11,15,20</p>	<p>AVIS DE SUCCESSIONS</p> <p>Succession de Charles L. Starkey.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,180 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. GEO. MONTGOMERY, Avocat. Jan-18,22,27</p>	<p>AVIS DE SUCCESSIONS</p> <p>Succession de Mlle M. E. Lyons.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,415 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. LEGER & GLEASON, Avocats. Jan-13-17-22</p>	<p>AVIS DE SUCCESSIONS</p> <p>Succession de Mlle M. E. Lyons.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,415 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. LEGER & GLEASON, Avocats. Jan-13-17-22</p>	<p>AVIS DE SUCCESSIONS</p> <p>Succession de Mlle M. E. Lyons.</p> <p>COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,415 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à débiter dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.</p> <p>Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. LEGER & GLEASON, Avocats. Jan-13-17-22</p>
<p>STATION BALNEAIRE (Syst. Knapp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver: 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,893 visiteurs. Prospectus et informations données gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerisheim.</p>						

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - 5:00 A. M. || Départ Shell Beach - 4:10 P. M.
Ar. Shell Beach - 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans - 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.